



Séance du 22 octobre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 7

N°2025-083	Prêt de salles communales à des candidats aux élections municipales 2026	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 29 OCT. 2025 Publication sur le site internet municipal le : 30 OCT. 2025
------------	--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le seize octobre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Dominique CAMHI, 1^{ère} Adjointe.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, J. GERARD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

ABSENTS EXCUSES : Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code électoral, et en particulier son article L. 52-4 relatif à la durée de la campagne électorale et aux règles de financement ;

Considérant le principe d'égalité entre les candidats et de neutralité des collectivités territoriales dans le cadre de l'organisation des élections ;

Considérant que la Municipalité souhaite assurer à l'ensemble des candidats aux élections municipales de 2026 un accès équitable et transparent aux moyens mis traditionnellement à disposition dans le cadre de la campagne officielle ;

Considérant que la Commune dispose de salles, habituellement affectées à la vie associative, pouvant être mobilisées pour répondre à cet objectif, tout en garantissant un équilibre entre l'activité associative et les besoins liés à la campagne électorale ;

Considérant qu'il convient de déterminer à l'avance les salles susceptibles d'être mises à disposition des candidats à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au soir du second tour du scrutin, conformément aux dispositions de l'article L. 52-4 du Code électoral ;

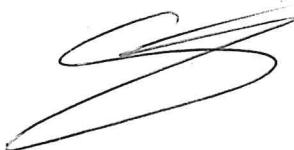
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, J. LEVI-VALENSI ne prenant pas part au vote,
DECIDE :

- De mettre à disposition à titre gracieux pour les candidats aux élections municipales de 2026, les salles municipales suivantes :
 - Salle Jean-Claude Revol
 - Salle Artaud
 - Salle du 4 septembre
 - Espace culturel Antigone
 - Petite salle Coopérative
 - Gymnase de la Seigneurie
- De dire que ces mises à disposition sont limitées à deux meetings et trois réunions de travail et seront accordées en fonction des dispositions et des contraintes d'organisation du scrutin,
- De dire que cette mise à disposition sera possible jusqu'au vendredi soir avant chaque scrutin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Guillaume SORBA



La 1^{ère} Adjointe
Dominique CAMHI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2025-083

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-29T15-54-42.01 (MI264914541)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251022-2025-083-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Prêt de salles communales à des candidats aux élections municipales 2026 -

Date de décision : 22/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-083 Prêt de salles communales à des candidats](#) Multicanal : Non
aux élections municipales 2026.PDF

Annuler

Classer

Préparé

Date 29/10/25 à 15:54

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Transmis

Date 29/10/25 à 15:54

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Accusé de réception

Date 29/10/25 à 16:00